



Chartres, le 26 octobre 2026

FSU-SNUipp 28,
21 rue des Pierres Couvertes
28 000 Chartres

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Eure et Loir

Objet : Dépôt d'une alerte sociale sur la direction d'école

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La direction d'école subit des évolutions importantes qui dégradent considérablement les conditions de travail des directrices et directeurs d'école. Malgré la mise en place de groupes de travail départementaux sur la direction d'école (GDDE), qui existent sous leur forme actuelle depuis le drame survenu en 2019, la charge de travail de nos collègues ne cesse d'augmenter, leurs responsabilités juridiques vont croissantes, tout cela sans aucune reconnaissance à la hauteur de leur engagement. Le mal être de nos collègues est désormais ancré dans leur quotidien et certaines et certains arrivent au bout de ce qu'il est possible d'endurer.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, vous trouverez ci-dessous les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable à un possible appel à la grève pour les personnels enseignant·es du 1^{er} degré, les accompagnant·es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation Nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés du département, personnels tous directement concernés par cette dégradation des conditions de travail des directrices et directeurs.

Voici les motifs qui nous conduisent à déposer cette alerte sociale :

- *Charge de travail :*

Nos collègues sont submergés d'injonctions, de mails divers et variés, de travail à faire dans des délais très courts, de réunions hors temps scolaire. L'un des objectifs des GDDE était d'alléger les tâches administratives des directrices et directeurs. Force est de constater qu'il n'en est rien sur le terrain.

Le ministère multiplie les « journées de » (harcèlement, résilience , laïcité, 11 novembre...) ainsi que les actions de prévention à mettre en place (VSS, santé mentale, harcèlement, ... Toutes ces demandes institutionnelles font peser sur les épaules des directrices et des directeurs une responsabilité qui ne devrait pas relever de leurs missions. L'Ecole ne peut pas pallier tous les manques de la société.

Les évaluations nationales demandent un temps inestimable de préparation, de passation, de communication, d'analyse.. après seulement une semaine de rentrée. Si les adjointes et adjoints peuvent défalquer 6 heures sur le temps d'APC pour compenser le temps dédié aux évaluations nationales, les directrices et d'école, qui sont dispensés de ces temps d'APC n'ont aujourd'hui aucun temps de compensation.

Enfin, la loi Rilhac de 2021, en attribuant une autorité fonctionnelle et en faisant de nos collègues des responsables pédagogiques, alourdit encore davantage leur charge de travail.

La FSU-SNUipp demande :

- que les collègues ne soient plus relancés pour répondre aux mails et aux enquêtes lorsque les délais pour le faire courent encore.
- que les convocations ou autorisation d'absence concernant les PE adjoints soient directement adressées aux intéressés (avec copie sur la boîte mail de l'école) sans que la directrice ou le directeur ait besoin de transférer l'information.
- que les boîtes mail des écoles soient davantage sécurisées et inaccessibles aux démarchages ne concernant pas directement les écoles.
- que le droit à la déconnexion soit respecté
- que les collègues bénéficient d'une journée de récupération correspondant aux 6 heures à défalquer des APC en lien avec les évaluations nationales
- que l'indemnité de sujétion spéciale soit revalorisée pour acter la lourdeur des responsabilités juridiques et managériales.

- *Travail empêché :*

Depuis des mois, le logiciel ONDE 2 dysfonctionne de manière très importante. Les collègues ont été contraints de refaire sans cesse les mêmes saisies, sans avoir aucune certitude sur les données qui étaient enregistrées ou non. Le temps passé sur ONDE2 a été incommensurable et la charge mentale, extrêmement importante.

La FSU-SNUipp demande :

- que tout message d'enquête ou d'information soit validé et transféré par l'IEN, pour éviter le temps perdu à chercher si c'est vrai ou un fake (surtout avec toutes les attaques récentes)
- que les collègues puissent travailler sur des outils fiables. (de trop nombreux dysfonctionnements sont constatés lors des utilisations de ONDE, du LSU, du LPI)
- que les mises à jour des outils informatiques ne soient pas effectuées pendant les temps de saisie (Eval, constat de rentrée..) et que les messages annonçant ses mises à jour ne soient pas envoyé en double.
- que leur surcharge de travail liée aux dysfonctionnements de ONDE2 soit prise en compte en accordant du temps de décharge supplémentaire pour pallier cette surcharge de travail.

A ce dysfonctionnement national s'ajoute le travail empêché au quotidien : appels téléphoniques sur temps de classe, ouverture et fermeture du portail pour les élèves qui ont des soins sur le temps scolaire, gestion des élèves au comportement inadapté...

Les directrices et directeurs sont avant tout des enseignant-es !

La FSU-SNUipp demande :

- que les directrices et directeurs n'aient pas l'obligation morale d'utiliser leur téléphone portable personnel à des fins professionnelles. (alertes PPMS)
- que des aides administratives soient de nouveau présentes dans les écoles.
- qu'une aide réelle soit apportée aux écoles rencontrant des difficultés avec des élèves au comportement éruptif

- *Climat scolaire et charge émotionnelle :*

Les appels que reçoivent les délégués du personnel de la FSU-SNUipp 28 et la lecture des fiches RSST par les membres des F3SCT témoignent d'une forte dégradation du climat scolaire.

Les relations avec les élèves, les parents et maintenant entre collègues sont très tendues. La charge émotionnelle vécue par les équipes et *a fortiori* par les directrices et directeurs d'école est importante, surtout quand on y ajoute les situations familiales dégradées de certains élèves.

La FSU-SNUipp demande :

- que la hiérarchie soit réactive dès les premières alertes
- que la protection fonctionnelle soit renforcée et que la hiérarchie soit un soutien sans faille aux équipes mises en difficulté par des parents ou des élèves. La FSU a par ailleurs porté plusieurs avis en F3SCT-D sur ce sujet.
- que le programme pHARe ne soit pas supporté uniquement par la directrice ou le directeur d'école.
- qu'il n'y ait pas de glissements de missions entre le travail des enseignants/direction et celui des assistantes sociales : accueillir la parole d'un enfant n'est pas la même chose que la recueillir.

- *Décharge de direction :*

Les temps de décharge restent insuffisants au vu des nombreuses tâches qui sont exigées par la hiérarchie.

De plus, l'organisation des décharges des écoles de moins de 4 classes ne permet pas toujours aux collègues d'être efficaces sur le temps alloué : information donnée tardivement, journée déplacée au dernier moment... Cela a des conséquences sur l'organisation des ESS, les rencontres avec les partenaires, la préparation de la classe pour le collègue remplaçant...

La FSU-SNUipp demande :

- que les temps de décharge des écoles soient réévalués au regard de l'augmentation des tâches exigées en les augmentant d'une journée pour tous pour monter à 25%, 50%, 75% ou 100%

- Dans l'attente d'une augmentation de toutes les décharges, nous demandons qu'un état des lieux des décharges des écoles de moins de 4 classes soit réalisé, circonscription par circonscription, que ces journées de décharges soient prioritaires en terme de remplacement et qu'elles soient effectuées par la même personne afin de fluidifier le travail.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour les représentants du personnel de la FSU-SNUipp 28

Les co-secrétaires départementaux , Lore Hébert, Clémentine Ingold et Olivier Thomas

